

PROTOCOLES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1/ Le cas des hautes chaumes et des prairies montagnardes

a/ les hautes chaumes à Pensée des Vosges et Nard raide ou à Genêt ailé et Fétuque rouge

L'appréciation de l'état de conservation s'est basée sur les espèces végétales présentes et le degré d'enfrichement.

- **Concernant les espèces végétales présentes**, l'état est jugé d'autant meilleur que le site est riche en espèces oligotrophes, c'est-à-dire adaptées aux sols pauvres en éléments minéraux, et acidiphiles, caractéristiques des sols acides.

Ainsi les chaumes avec présence de Nard raide, de Canche flexueuse, de Pensée des Vosges etc. sont considérées comme étant dans un état de conservation "**favorable**". Certaines présentent de plus une composition floristique particulièrement intéressante et sont représentatives de la biodiversité de ces espaces : richesse en Arnica, Gentiane jaune, Pensée des Vosges, etc. Afin de bien identifier ces espaces remarquables, leur état de conservation a été qualifié d' "**optimal**".

Au contraire, l'abondance de Fétuque rouge, d'Agrostide, de Trèfle blanc, d'Oseille (*Rumex acetosa*) etc. nous a permis de caractériser les chaumes ne répondant pas actuellement aux objectifs de la directive Habitats ("nardaies riches en espèces"). En effet l'apport de fumure et de chaux ou un pâturage plus intensif ont favorisé la sélection d'espèces mieux adaptées qui ont concurrencé les espèces oligotrophes et acidiphiles entraînant parfois leur disparition totale. Les secteurs concernés sont souvent plats (zones de fauche), ou situés sous les bâtiments d'exploitation, mais les nouvelles techniques d'épandage de lisier permettent désormais de valoriser les effluents d'élevage sur des surfaces plus pentues. Il s'agit aussi plus rarement de prés aménagés avec travail du sol et sursemis.

En fonction de la composition floristique et des aménagements effectués, nous proposons de classer l'état de conservation en :

- "**état autre : réversible**". Dans ce cas, l'état n'est pas favorable et la chaume ne répond pas aux objectifs de conservation de la directive. Par contre, il est possible d'envisager une reconquête de la biodiversité par un changement de pratiques. Cette reconquête pourrait être proposée dans le cadre de mesures agri-environnementales selon le principe du volontariat.
- "**état autre : difficilement réversible**". Cet état caractérise des chaumes profondément anthropisées, avec souvent un travail ancien du sol ayant entraîné des modifications intrinsèques du substrat et notamment la minéralisation de la matière organique, particulièrement abondante dans les sols des hautes chaumes. Certaines chaumes très anthropisées seront considérées en état "autre : irréversible".

- **Concernant le degré d'enfrichement**, les chaumes présentant des signes marquant de recolonisation soit par le genêt à balai, le genévrier, les ronciers etc. soit par de jeunes arbres : hêtres, sorbiers, érables etc, sont considérées comme en état de conservation autre. L'état est "**autre : réversible**" s'il s'agit d'un début

de recolonisation (entre 20 et 50 % de la surface cartographiée), “ **autre : difficilement réversible** ” si la colonisation est avancée ou s’il s’agit d’une lande à fougère aigle, ce type de lande étant très difficile à reconquérir, surtout sur des surfaces non mécanisables.

- A noter que certains secteurs de chaumes sont également dégradés par surpiétinement : sentiers de randonnée en anastomose, points de vue sur certains sommets, croisements de sentiers etc. Leur état est qualifié de “ autre : réversible ou difficilement réversible ” suivant l’importance de l’érosion.

b/ les landes à Airelle des marais et Pulsatille blanche (> 1160 à 1240 m. d’altitude, 1200 m. en moyenne d’après CARBIENER R., 1966)

S’agissant de landes, l’état “ **optimal** ” concerne des secteurs non exploités ou pâturés de façon très extensive, avec recouvrement en Ericacées (Myrtille, Callune, Airelle des marais ou Airelle rouge) supérieur à 50 %. En deçà de 50%, l’état est jugé “ **favorable** ” pour peu que les espèces acidiphiles et oligotrophes caractéristiques soient présentes. Pour les états “ **autres** ”, les critères sont les mêmes que les chaumes secondaires.

c/ les prairies montagnardes

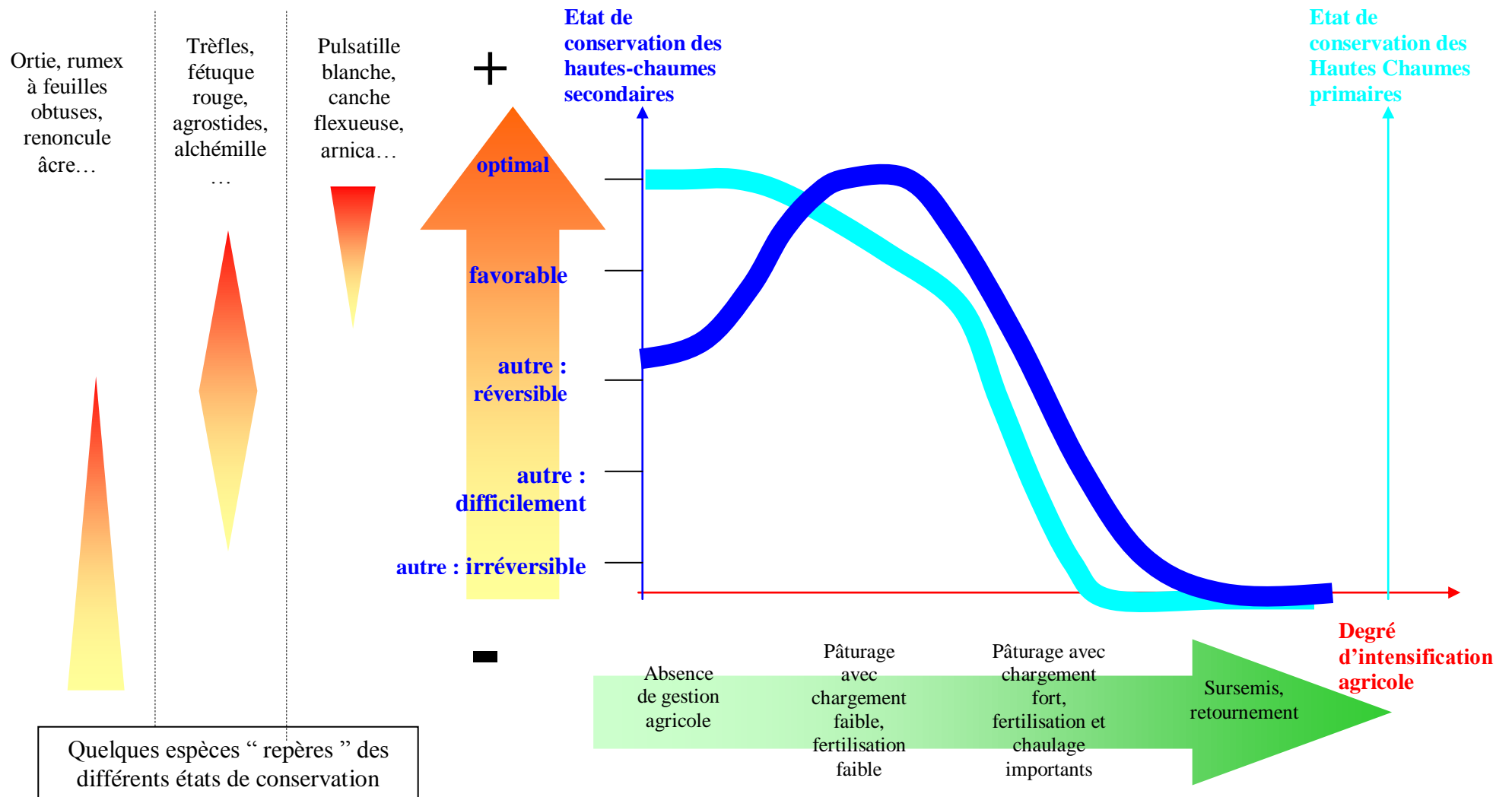
Il s’agit des pâtures et prés de fauche situés en dessous de 800 - 900 m. Dans la majorité des cas, on estime que ces prairies présentent un état de conservation global **favorable** du fait notamment de la présence notoire de plantes à fleur (Succise des prés ou Knautie, Berce spondyle, Raiponce en épi etc). Seules les prairies abandonnées ou gérées de façon sporadiques présentant des faciès de recolonisation et quelques prairies plus fertilisées (dominance de Pissenlit, Rumex, Trèfles etc) seront considérées en état de conservation “ **autre : réversible** ”

Code Parc	Code CORINE	Espèces caractéristiques présentes	Autres éléments de végétation caractéristique	Code natura 2000	Etat de conservation
<i>Station* des Hautes chaumes à Pulsatille blanche et Airelle des marais (= secteurs de chaumes > 1200 m. environ)</i>					
1	31.213	Pulsatille blanche, Orchis blanchâtre, Airelle des marais	Recouvrement en Ericacées > 50 %	4030 (sous type 12)	optimal
1	31.213	idem	Recouvrement < 50 %	4030 (sous type 12)	favorable
2	35.1 X 36.3161	Canche flexueuse, Arnica, Pensée des Vosges, Myrtille ou Callune, Nard etc	Bonne représentativité de ces espèces	4030 dégradé	Autre : réversible
10	38.3	Géranium des bois, Trisète jaunâtre, Renouée bistorte, Marguerite etc		4030 dégradé	Autre : difficilement réversible
6	38.2	Pissenlit, Oseille, Fléole, Ray gras, Trèfle blanc etc		4030 dégradé	Autre : irréversible
<i>Station* des Hautes chaumes à Pensée des Vosges et Nard ou à Fétuque rouge et Genêt ailé</i>					
2	35.1 X 36.3161	Canche flexueuse, Arnica, Pensée des Vosges, Myrtille ou Callune, Nard etc	Bonne représentativité d'espèces comme l'Arnica, la Gentiane jaune, la Pensée des Vosges etc	6230	optimal
2	35.1 X 36.3161	Canche flexueuse, Arnica, Pensée des Vosges, Myrtille ou Callune, Nard etc	Autres cas	6230	favorable
10	38.3	Géranium des bois, Trisète jaunâtre, Renouée bistorte, Marguerite etc		6230	Autre : réversible
6	38.23	Pissenlit, Oseille, Fléole, Ray gras, Trèfle blanc etc		6230 (dégradé)	Autre : irréversible à irréversible
3	35.1 X 36.3161 X ...	Canche flexueuse, Arnica, Pensée des Vosges, Myrtille ou Callune, Nard etc	Faciès de chaume en cours de recolonisation par le genévrier, la fougère aigle, les ronciers ou le genêt à balai, sur 20 à 50 % de la surface	6230	Autre : réversible
3	35.1 X 36.3161 X ...	Canche flexueuse, Arnica, Pensée des Vosges, Myrtille ou Callune, Nard etc	Faciès de chaume en cours de recolonisation par le genévrier, la fougère aigle, les ronciers ou le genêt à balai sur plus de 50 % de la surface	6230	Autre : difficilement réversible

4	35.1 X 36.3161 X ...	Canche flexueuse, Arnica, Pensée des Vosges, Myrtille ou Callune, Nard etc	Faciès de chaume en cours de recolonisation par des arbustes (sorbiers, hêtres, épicéas etc), sur 20 à 50 % de la surface	6230	Autre : réversible
4	35.1 X 36.3161 X ...	Canche flexueuse, Arnica, Pensée des Vosges, Myrtille ou Callune, Nard etc	Faciès de chaume en cours de recolonisation par des arbustes (sorbiers, hêtres, épicéas etc), sur plus de 50 % de la surface	6230	Autre : difficilement réversible
Station* des prairies montagnardes					
10	38.3	Géranium des bois, Trisète jaunâtre, Renouée bistorte, Marguerite etc		6520	favorable
11	38.1	Pissenlit, Oseille, Fléole, Ray gras, Trèfle blanc etc		6520 dégradé	Autre : réversible
12	38.3 X ...		Faciès de prairies montagnardes en cours de recolonisation (> 20 % de la surface)	6520	Autre : réversible

* : la notion de station, utilisée en forêt, a été utilisée ici pour l'évaluation de l'état de conservation. En cas de transformation liée à l'activité agricole, on s'est référé aux limites observées sur des secteurs voisins peu perturbés ou à des données anciennes (bibliographie).

SCHEMA : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HAUTES CHAUMES SUR LA BASE DE LEUR COMPOSITION FLORISTIQUE



2/ Les forêts

Pour les forêts, cet état a été apprécié sur la base d'un certain nombre de critères comme les essences présentes, la structure verticale, la présence de bois morts, de régénération naturelle, l'importance des impacts liés aux cervidés etc. Le protocole détaillé est dans un autre fichier en annexe 6 cahier II.

3/ Les tourbières

Enfin, pour les tourbières, l'évaluation a été faite "à dire d'expert".